

Paris, le 26 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCPE ERES SELECTION PARTAGE ET SOLIDAIRE, nous vous en remercions et vous informons à ce titre des prochains changements à intervenir sur votre FCPE.

### Quels changements vont intervenir sur votre FCPE ?


Afin de réorganiser la gamme de ses fonds, Eres gestion a décidé de modifier la stratégie de gestion de votre FCPE en le transformant en fonds nourricier du fonds maître ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE. Suite à cette opération, votre FCPE sera investi en permanence en part « ES » du fonds maître ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE et se dénommera ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE.

### Quand cette opération interviendra-elle ?

Ces changements entreront en vigueur le 07/12/2021.

Si ces changements ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir ou d'arbitrer sans frais à tout moment dès lors que vos parts sont disponibles en application des règles applicables à votre compte d'épargne salariale.

### Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /risque : OUI
- Augmentation du profil de risque : NON
- Augmentation potentielle des frais : OUI  
Le changement d'indice de référence pourrait entraîner une augmentation des frais en cas de surperformance de votre fonds par rapport à son indice de référence.
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement /risque : Très Significative\* 

\* Les fonds ERES SELECTION PARTAGE ET SOLIDAIRE et ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE ont un profil relativement similaire mais certaines marges de manœuvres prévues dans la stratégie du fonds maître, pourraient, si elles étaient mises en œuvre, se traduire par une évolution très significative du profil rendement/risque

### Quel est l'impact de cette opération sur la disponibilité de vos parts ?

Ce changement n'a pas d'impact sur la date de disponibilité de votre épargne. Vos parts restent indisponibles jusqu'à leur période de blocage de 5 ans sauf cas de rachats anticipés.

## Quelles sont les principales différences entre le FCPE dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCPE ?

	Avant	Après	
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>			
<b>Objectif de gestion</b>	Surperformer l'indice de référence composite 50 %Euro Stoxx 50 + 50% Eonia	Surperformer l'indicateur de référence composite : 50% Euro Stoxx 50 + 30% JPM EMU 3-5 ans + 20% €STR	
<b>Indice de référence</b>	50% Euro Stoxx 50 + 50% Eonia	50% Euro Stoxx 50 + 30% JPM EMU 3-5 ans + 20% €STR	
<b>Changement de méthode de sélection des titres*</b>	Le FCPE pouvait être investi dans des OPC dont la gestion répond principalement à des critères d'investissements Socialement Responsable (ISR) dont 90% bénéficient du Label ISR	Le FCPE devient nourricier du FCP « ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE ». Le FCPE sera investi en totalité et en permanence à 90% ou plus de ses actifs en part « ES » du FCP maître « ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE » et jusqu'à 10% en liquidités.	
Avant		Après	
<b>Modification du profil de rendement/risque</b>			
<b>Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7</b>	<p>A risque plus faible (à gauche) / A risque plus élevé (à droite) Rendement potentiellement plus faible (à gauche) / Rendement potentiellement plus élevé (à droite)</p> <p>1 2 3 4 5 6 7</p>	<p>A risque plus faible (à gauche) / A risque plus élevé (à droite) Rendement potentiellement plus faible (à gauche) / Rendement potentiellement plus élevé (à droite)</p> <p>1 2 3 4 5 6 7</p>	
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques</b>	Liste avec les fourchettes d'exposition  Risque actions [0% ; 100%]  Risque de taux [0% ; 100%]	Liste avec les fourchettes d'exposition **  Risque actions [30% 80%]  Risque de taux [20% ; 70%]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :  -  -
Avant		Après	
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance</b>	20% de la surperformance par rapport à 50% Euro Stoxx 50 + 50% Eonia	20% de la surperformance par rapport à 50% Euro Stoxx 50 + 30% JPM EMU 3-5 ans + 20% €STR	
Avant		Après	
<b>Informations pratiques</b>			
<b>Dénomination</b>	ERES SELECTION PARTAGE ET SOLIDAIRE	ERES SELECTION PARTAGE & SOLIDAIRE	

\*L'Autorité des Marchés Financiers a donné son agrément à ces changements le 15/11/2021.

\*\* En qualité de fonds nourricier, les fourchettes d'expositions mentionnées sont celles du fonds maître « ERES MULTIGESTION PARTAGE & SOLIDAIRE ».

## Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de votre FCPE

Le règlement et le DICI du FCPE ERES SELECTION PARTAGE ET SOLIDAIRE sont disponibles sur le site internet du teneur de comptes de votre épargne salariale : [www.amundi-esr.com](http://www.amundi-esr.com) et mis à disposition au siège d'Eres gestion. Ils vous seront communiqués dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : Eres gestion – 115, rue Réaumur – 75002 Paris.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre volonté d'apporter une gestion toujours digne de votre confiance.

Eres Gestion

## Glossaire :

**Fonds nourricier et maître** : un fonds est dit « nourricier » lorsque son actif est investi à 85% ou plus et en permanence en titres (actions, parts) d'un autre fonds appelé « fonds maître ».